

**LE CENDRE**

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 8 décembre 2022

Date et heure de la séance : 14 décembre 2022 à 18 h 30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 17

Absents avec procuration : 5

Absents : 7

**Présents** : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Christel MARCHENAY - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

**Absents avec procuration** : M. Nicolas BERNARD procuration Mme Jacqueline BOLIS - Mme Sandrine BONNET procuration à Mme Karine VALLUY - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Aurélie MEJEAN-LAPAIRE procuration à Mme Vanessa PASDELOUP - M. Pierre MESURE procuration à M. Bruno PONTRUCHER.

**Absente** : Mme Nastascia ACCOT - MM. Damien BONJEAN - Florian CATINOT - Mme Adrienne LIBIOUL - M. José MAGALHAES - Mme Valérie MONTEIRO - M. Mickaël VAZ LAVRADOR.

**Secrétaire de séance** : Mme Karine VALLUY.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE

N° 22/12/14/004

**OBJET : Eclairage public : travaux d'éclairage du terrain d'honneur de football en LED - complément de travaux.**

Sébastien MORIN, Adjoint aux Travaux et à la Sécurité, précise aux membres du Conseil Municipal la nécessité de compléments de travaux sur le terrain d'honneur de football du complexe sportif Jean Jaurès.

Pour rappel, le Conseil Municipal avait délibéré le 30 juin 2021 pour adopter les travaux d'éclairage du terrain d'honneur dans le but de pouvoir obtenir l'autorisation de jouer en nocturne au niveau Régionale 1, équivalent à un niveau E5 (200 lux moyen).

Une seconde délibération a été prise le 6 juillet 2022 pour pouvoir réaliser des travaux de dévoiement de réseaux, suite à leur découverte en phase de préparation du chantier.

A ce jour, la Ligue d'Auvergne a informé la commune de l'impossibilité d'homologuer l'éclairage du terrain d'honneur à un niveau E5 (équivalent Nationale 3 et Régionale 1) mais à un niveau E6 (180 lux moyen). Aucune dérogation ne sera donnée par la Ligue d'Auvergne.

De fait, afin de pouvoir donner la possibilité à l'équipe fanion de jouer en nocturne, il est nécessaire de rajouter un projecteur par mât pour atteindre la norme requise.

L'estimation de ces travaux a été chiffrée à **14 000 € HT**. Conformément aux règles de financement de Territoire Energie, la participation de la commune, via un fond de concours, s'élèverait donc à **7 000,96 € HT**. Monsieur MORIN précise que ce montant sera inscrit au BP 2023. Il indique également que ce dossier, présenté à la commission «travaux», au cours de sa réunion du 5 décembre 2022, a reçu un avis favorable.

Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir :

- Approuver la réalisation de cette opération et mandater, pour ce faire, Territoire d'Energie Puy-de-Dôme.
- Accepter de verser le fonds de concours de la commune pour un montant total de **7 000,96 € HT**, montant qui sera, le cas échéant, revu en fin de travaux pour être réajusté suivant les montants des dépenses résultant des décomptes définitifs.
- Autoriser le Maire, ou l'Adjoint aux travaux, à signer la convention de financement relative à cette opération.

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**POUR EXTRAIT CONFORME.**

La Secrétaire de Séance,



**Karine VALLUY**



Le Maire,

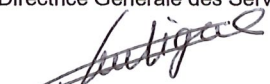
**Hervé PRONONCE**

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 16/12/2022  
Reçu en préfecture le 16/12/2022

La Directrice Générale des Services,

  
**Caroline SOULIGOUX.**